



Tous dans l'action le 9 avril Non à la transposition de l'accord Medef-CFDT du 11 janvier dernier.

Alors que des plans de licenciements sont annoncés quotidiennement et que nous comptons 1000 chômeurs supplémentaires tous les jours, l'accord du 11 janvier, refusé par 2 des 3 grandes organisations syndicales confédérales, organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs, au bénéfice des employeurs.

Le gouvernement le reprend dans un projet de loi qu'il soumet au parlement le 9 avril ! C'est inacceptable

Mobilité ou viré (article 15).

Les salariés pourront être licenciés pour motif personnel en cas de refus de mobilité (à l'autre bout de la France par exemple).

Faciliter les licenciements (article 20).

Le patronat pourra décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise. Il pourra licencier plus facilement et plus rapidement

Généralisation du chantage à l'emploi (article 18).

Les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif de baisse de salaires ou d'augmentation du temps de travail seront licenciés pour motif économique individuel. Le motif du licenciement sera inattaquable.

Les patrons à l'abri des juges (titre V).

Les possibilités de recours juridiques des salariés sont limitées dans le montant et dans la durée. Pour la contestation des licenciements au Conseil des Prud'hommes, la durée de recours juridique est réduite de 5 ans à 24 ou 36 mois. C'est une mesure injuste qui favorise l'impunité patronale.

Le danger est là. Demain, un employeur pourrait annoncer aux salariés :

“L'entreprise est en difficulté financière, ceux qui n'accepteront pas une baisse de salaire seront mis dehors.”

Oui, avec cet accord, les patrons pourraient exercer un chantage permanent pour déroger aux conventions collectives, aux accords de branche, et même au Code du travail. »

Cette journée nationale doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

Pour empêcher un recul du droit des salariés Tous dans l'action avec arrêt de travail

Manifestation

A 10H30, Place Saint Pierre à CAEN.